



**Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe**

**Comité syndical du 13 avril 2024**

**Délibération n°COMSY2024-04-13/20**

**OBJET : Élection du quatrième Vice-Président du SINNOVAL pour la fin de la mandature 2024-2026**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le treize avril à 9h20, le Comité syndical du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe, dûment convoqué le cinq avril par M. Fabrice JASARON en sa qualité de Premier Vice-Président, pour le Président empêché, s'est réuni à la salle des délibérations de Le Moule, sous la Présidence de Fabrice JASARON.

**COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL : 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants**

**MEMBRES EN EXERCICE : 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : Treize (13)**

M. Guy BACLET (*titulaire*), M. Jean BARDAIL (*titulaire*), M. Denis CORNEILLE (*titulaire*), M. Lucien GLAVANI (*titulaire*), Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO (*titulaire*), M. Fabrice JASARON (*titulaire*), M. Olivier MOUNSAMY (*titulaire*), M. Bernard PANCREL (*titulaire*), Mme Élodie PITON (*titulaire*), M. Pierre PORLON (*titulaire*), M. Loïc TONTON (*titulaire*), Mme Nicole SINIVASSIN (*titulaire*), M. Christian BAPTISTE (*suppléant*).

**SUPPLÉANTS PRÉSENTS NON-VOTANTS : Trois (3)**

Mme Myriam BROSIUS (*suppléante*), M. Daniel MOUSTACHE (*suppléant*), Mme Bernadette THURAM épouse ANNE-MARIE (*suppléante*).

**DÉLÉGUÉS ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Zéro (0)**

**DÉLÉGUÉS ABSENTS EXCUSÉS : Deux (2)**

M. Michel HOTIN (*titulaire*), Mme Sandra MANETTE (*suppléante*).

**A été désigné secrétaire de séance le plus jeune : Mme Elodie PITON.**

**Le quorum requis étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2122-7-2, L.5211-2 et L5211-10, L5711-1 et suivants et L5721-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe ;

**Vu** les statuts du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe actuellement en vigueur ;

**Vu** les délibérations des membres du SINNOVAL portant sur la désignation des délégués ;

**Vu** la délibération n°COMSY2024-04-13/02 en date du 13 avril 2024, portant élection du Président du SINNOVAL ;

**Vu** la délibération n°COMSY2024-04-13/03 en date du 13 avril 2024, portant détermination du nombre de Vice-Présidents du SINNOVAL ;

**Vu** la délibération n°COMSY2024-04-13/04 en date du 13 avril 2024, portant élection du premier Vice-Président du SINNOVAL ;

**Vu** la délibération n°COMSY2024-04-13/05 en date du 13 avril 2024, portant élection du deuxième Vice-Président du SINNOVAL ;

**Vu** la délibération n°COMSY2024-04-13/06 en date du 13 avril 2024, portant élection du troisième Vice-Président du SINNOVAL ;

**Considérant** que le Bureau du SINNOVAL est composé du Président et

**Considérant** que le Comité syndical élit ses Vice-Présidents, sous la présidence du Président du SINNOVAL et selon les règles applicables à l'élection du Maire.

**Considérant** que le Comité syndical élit les Vice-Présidents et les membres du Bureau parmi ses membres, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

**Considérant** que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Considérant** que M. Pierre PORLON et M. Lucien GALVANI ont été désignés comme assesseurs.

**Considérant** qu'après un appel à candidature M. Loïc TONTON a proposé la candidature de M. Guy BACLET qui l'a acceptée.

**Considérant** que chaque conseiller communautaire, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc et qu'après le dépouillement, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de bulletins : 13	- Bulletins blancs : 0 / bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13	- Majorité absolue : 7

**Considérant** que le candidat a obtenu les suffrages suivants : 13

Après exposé du Président et après débat, le Comité syndical votant à l'unanimité :

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** Guy BACLET ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, est proclamé quatrième Vice-Président du SINNOVAL pour la fin de la mandature 2024-2026.

**ARTICLE 2 :** Le Président et le Directeur Général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

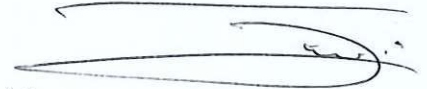
Le Secrétaire de séance

Le Président

Elodie PITON



Fabrice JASARON



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux Présidents de la CANGT, de la CARL et de la Région Guadeloupe ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;